

Séance spéciale du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 4 juin 2013, à 19 h, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, maire du canton de Dundee  
M. Normand Crête, maire de la municipalité de Hinchinbrooke  
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock  
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown  
Mme Louise Lebrun, maire de la municipalité de Sainte-Barbe  
M. Denis Loiselle, maire de la municipalité de Howick  
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester  
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement  
Mme Deborah Stewart, maire du canton d'Elgin  
Mme Suzanne Yelle Blair, maire de la municipalité de Franklin  
M. François Landreville, directeur général / secrétaire-trésorier

Sont absents :

M. Stéphane Gendron, maire de la ville de Huntingdon  
Mme Jocelyne Lefort, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

6636-06-13

Il est proposé par Jacques Lapierre  
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement  
Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

#### 2. RÉSOLUTION AFIN D'ENTREPRENDRE TOUTES PROCÉDURES ET/OU DÉMARCHES CONTRE M. STÉPHANE GENDRON AFIN DE FAIRE CESSER SES GESTES, PAROLES ET PROPOS DIFFAMATOIRES, ET OBTENIR COMPENSATION ET CE, AU NOM DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT, DE SES ÉLUS ET DE SON PERSONNEL.

*ATTENDU QUE* la ville de Huntingdon et Monsieur Stéphane Gendron attaquent la réputation de la MRC du Haut-Saint-Laurent, de ses élus et de ses fonctionnaires, par des propos diffamatoires, injurieux et calomnieux, lesquels propos sont transmis aux instances gouvernementales, publiés dans les journaux et connus du public ;

*ATTENDU QUE* ces propos laissent croire que la MRC du Haut-Saint-Laurent, ses élus et ses fonctionnaires sont malhonnêtes et incompetents ;

*ATTENDU QUE* malgré l'envoi d'une mise en demeure exigeant que ces propos diffamatoires cessent, la ville de Huntingdon et M. Stéphane Gendron continuent de les diffuser, ce qui porte préjudice au bon fonctionnement de la MRC du Haut-Saint-Laurent et à la crédibilité de ses élus et de ses fonctionnaires;

6637-06-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Jacques Lapierre  
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement

De donner mandat à M<sup>e</sup> Armand Poupart d'entreprendre toutes procédures et/ou démarches afin d'exiger que la ville de Huntingdon et Monsieur Stéphane Gendron cessent leurs propos diffamatoires et soient condamnés à payer pour les dommages subis et ce, au nom de la MRC du Haut-Saint-Laurent, de ses élus et de ses fonctionnaires;

De permettre et d'appuyer toute démarche que pourrait entreprendre un élu de la MRC du Haut-Saint-Laurent et/ou un membre du personnel de la MRC du Haut-Saint-Laurent contre la ville de Huntingdon et/ou contre M. Stéphane Gendron afin d'obtenir la cessation des propos diffamatoires et obtenir compensation pour les dommages subis.

ADOPTÉ

3. **RÉSOLUTION À L'EFFET QUE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT DÉPOSE UNE PLAINTÉ AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT) EN REGARD AU NON-RESPECT PAR M. GENDRON DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR DES PAROLES ET DES PROPOS DIFFAMATOIRES, ET SES GESTES**

*ATTENDU QUE* M. Gendron, maire de la ville de Huntingdon, a tenu des propos non-conformes au code d'éthique envers les élus et les employés de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

6638-06-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Loiselle  
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement  
D'autoriser le préfet à déposer une plainte aux ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au nom de la MRC du Haut-Saint-Laurent, ses élus et ses employés, pour le non-respect de M. Gendron, maire de la municipalité de Huntingdon, du code d'éthique et de déontologie.

ADOPTÉ

4. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

6639-06-13

Il est proposé par Normand Crête  
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement  
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

---

Alain Castagner  
Préfet

---

François Landreville  
Directeur général et secrétaire-trésorier